



**Rapport du Conseil communal au Conseil général
Demande de crédit de 3.2 millions de francs
pour un cheminement piétonnier et cycliste
de la Gare de Corcelles-Peseux à la Rue-à-Jean**

(du 8 juin 2020)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Situation

Beaucoup de concitoyennes et de concitoyens ont (re)découvert les bienfaits de la mobilité individuelle douce durant ces temps de pandémie ; nombre de déplacements ont été effectués ces derniers temps à pied ou en vélo. Le projet que le Conseil communal vous propose d'accepter s'inscrit pleinement dans une politique de développement durable et de mobilité douce.

Il comprend plusieurs volets,

1. un cheminement piétonnier et cycliste entre la Gare de Corcelles-Peseux et le carrefour de l'Avenue Soguel et de la Rue de la Croix (Ficelle Est),
2. un passage inférieur permettant d'accéder directement de ce carrefour au site scolaire des Safrières, en passant sous la voie CFF
3. une passerelle parallèle au pont CFF, donnant accès à
4. un cheminement piétonnier et cycliste allant des Bastides à la Rue-à-Jean, avec un accès au Chemin du Cudeau-du-Haut (Ficelle Ouest).

L'exécutif avait déjà présenté à votre Autorité un projet semblable, en 2015. L'argumentaire développé dans le rapport 15.003¹, du 13 janvier 2015, reste valable pour ce projet, qui a bien mûri. Le projet initial, âprement débattu, avait finalement été retiré de l'ordre du jour. Plusieurs éléments motivent désormais le Conseil communal à soumettre à nouveau une demande de crédit, notamment :

¹ https://www.corcelles-cormondreche.ch/fileadmin/sites/corcelles/files/migration/rapports_procesverbaux/seance_du_16_fevrier_2015/rapp-mobilite%20douce_ficelle_2015.pdf

- les CFF ont informé la Commune (dans l'intervalle aussi la population) de l'interruption du trafic ferroviaire durant 8 mois sur la ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, ce qui simplifie les travaux de génie civil le long de la voie ferrée, et diminue leurs coûts, pour certains postes, de plus de 50%,
- les CFF soutiennent le projet sous évaluation, et ont délégué une personne de contact pour son suivi,
- les organes de conduite du projet de fusion des Communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin ont accepté d'inscrire cet investissement dans le plan financier de la nouvelle Commune, qui supportera donc en 2021 l'intégralité de l'investissement. En contrepartie, le Conseil communal a accepté de différer légèrement les travaux de rénovation totale du Temple,
- le projet est désormais inscrit au Programme d'Agglomération du Réseau urbain neuchâtelois, et bénéficiera d'une importante subvention, allant jusqu'à 35% de certains postes,
- les propriétaires de La Possession, grande parcelle au Sud du stationnement Nord-Ouest du site scolaire des Safrières, vont soumettre sous peu à l'adoption des autorités un plan de quartier, qui nécessitera des réaménagements des voies de circulation et des stationnements dans le secteur.

2. Caractéristiques du projet

Les **deux cheminements (Ficelle Est et Ficelle Ouest)** auront, partout où possible, une largeur de 3.00 mètres. La clôture qui servira de séparation entre le cheminement et la voie ferrée sera déplacée le plus près possible des rails, toujours naturellement dans le respect des normes de sécurité, et pour les piétons et pour le trafic ferroviaire.

Les cheminements envisagés pourraient être réalisés uniquement sur terrain des CFF et de la Commune ; leur largeur serait toutefois insuffisante (2 mètres). La réalisation de ces cheminements nécessitera donc parfois l'achat de terrain à des privés, afin d'assurer une largeur convenable ; les mètres précis ne pourront être définis que lorsque les plans d'exécution auront été établis. Il convient ici de relever que la majeure partie de la Ficelle Ouest sera construite sur des terrains appartenant déjà à la Commune, acquis pour certains en 2015, avec l'approbation de votre Autorité.

Sur la Ficelle Ouest viendra se greffer un cheminement en direction du Chemin du Cudeau-du-Haut, permettant l'accès piétonnier au quartier du même nom ; ce cheminement se fera sur des terrains en propriété de la Commune.

Un **passage inférieur** sera aménagé au Nord-Ouest du site scolaire des Safrières. Il permettra de relier ce site avec les diverses infrastructures communales au Nord de la voie ferrée, raccourcissant le chemin des élèves en direction des salles de sports de la Rue de la Croix.

Vu l'exiguïté des lieux, appliquant les normes des CFF (300 mètres au maximum entre escaliers et rampes), il a été renoncé à équiper ce passage inférieur de rampes pour les personnes à mobilité réduite. Ces personnes devront donc faire le détour par le trottoir du passage routier sous voies existant. La construction de rampes pour personnes à mobilité réduite aurait occasionné des constructions importantes en termes de mur de soutènement et des déplacements d'infrastructures communales et ferroviaires existantes ; le coût de ces travaux a été jugé disproportionné par les divers autorités et services impliqués dans le projet.

La **passerelle** sera construite probablement en bois et en métal ; elle aura une longueur d'environ 30 mètres, sera située au Nord du pont CFF existant, et sa largeur sera de trois mètres. Répondant à toutes les normes de sécurité, les garde-corps de la passerelle auront une hauteur de 1.20 mètre. La passerelle et sa rampe d'accès coté Est seront en pente douce, permettant le transit des personnes à mobilité réduite. Une deuxième rampe permettra l'accès au trottoir Sud du sous voie CFF existant.

Des plans du projet seront remis aux groupes politiques en vue de leurs séances de préparation.

3. Devis du projet

Seule votre approbation du projet permettra de lancer les travaux visant à produire des plans de détail de ce projet qui s'étend sur près d'un kilomètre. Et à finaliser un devis précis et liant les divers acteurs du dossier. A ce stade actuel, dit de l'avant-projet, le devis se présente comme suit (arrondi, détails en annexe) :

Ficelle Est, 450 mètres	CHF	630'000.-
Passage inférieur et escaliers		1'060'000.-
Passerelle et Ficelle Ouest, 550 mètres		1'310'000.-

Achats de terrain, notaire, registre foncier, demande de permis de construire	200'000.-
<i>Total prévisionnel</i>	<i>3'200'000.-</i>

Ce devis inclut, au titre des cheminements, du passage inférieur et de la passerelle, les frais d'installation des chantiers (5%) et de régie (5%), et des honoraires et frais divers de 15 à 18%.

Comme indiqué précédemment, vu la réalisation du projet en 2021 (principalement), lors de l'interruption du trafic sur la ligne CFF, c'est la nouvelle Commune fusionnée de Neuchâtel qui supportera les coûts de cet investissement inscrit à son plan financier.

La subvention de la Confédération sera en principe de 35% des frais imputables, dont le montant pourra être déterminé lors de la réalisation des plans d'exécution.

4. Conclusions

Depuis 2015, le projet a évolué et mûri. Inscrit au Programme d'amélioration, il reste d'intérêt régional et s'inscrit dans les politiques actuelles de promotion de la mobilité douce ; il a l'appui des organes de conduite du projet de fusion. L'avenir de la ligne CFF étant désormais assuré, il sera un élément important visant à faire de la Gare de Corcelles-Peseux un nœud d'intermodalité des transports, accessible plus facilement depuis les quartiers Ouest de la Commune, en toute sécurité, hors du trafic automobile. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter l'arrêté ci-après.

Corcelles, le 8 juin 2020

Au nom du Conseil communal

Les rapporteurs :
MM. Thomas Perret, Alain Rapin et Didier Boillat

Annexes:

- arrêté, projet
- devis génie civil et construction, détail

Les groupes politiques disposeront de plans du projet

ARRÊTÉ

Le Conseil général de Corcelles-Cormondrèche,

- vu le rapport du Conseil communal du 8 juin 2020,
- vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes LFinEC, du 24 juin 2014,
- vu le règlement général de commune, du 4 juin 2012,
- vu le règlement communal sur les finances, du 26 septembre 2016,
- sur proposition du Conseil communal,
et d'entente avec les organes de conduite du projet de fusion des Communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin,

a r r ê t e :

Article premier Un crédit d'objet d'un montant de 3.2 millions de francs est accordé au Conseil communal pour la réalisation de deux cheminements piétonniers et cyclistes, la création d'un passage inférieur et la pose d'une passerelle, le long de la voie CFF, entre la Gare de Corcelles-Peseux et la Rue-à-Jean.

Art. 2 La dépense sera portée au comptes des investissements de la nouvelle Commune de Neuchâtel et amortie au taux de 2.0% pour les cheminements, le passage inférieur et la passerelle.

Art. 3 Au besoin, le Conseil communal de la Commune de Neuchâtel est autorisé à conclure un emprunt pour le financement dudit crédit.

Art. 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Corcelles, le 29 juin 2020

Au nom du Conseil général

La Secrétaire

La Présidente

Anne Macherel Rey

Anita Bourquin

Devis estimatif Ficelles + Passage inférieur + Passerelle

Description	Unité	Quantité	Prix uni- taire	Prix total	Prix total avec ins- tallation (5%) et ré- gie (5%)
Chemin d'accès Gare Corcelles Peseux (EST) long. = 450m					
Démolition, démontage	GL	1	17'000	17'000.00	18'700.00
Protection, signalisation et barrières provisoires	GL	1	12'000	12'000.00	13'200.00
Exécution nouveau chemin piéton	m2	1'350	120	162'000.00	178'200.00
Mur de soutènement h=1.50m	m'	135	1'750	236'250.00	259'875.00
Aménagement des accès	m2	105	150	15'750.00	17'325.00
Nouvelle barrière type treillis	m'	450	120	54'000.00	59'400.00
Total					546'700.00
Honoraires + Frais divers 15%					82'005.00
TOTAL Chemin d'accès (EST)					628'705.00
Exécution PI et escaliers					
Démolition, démontage	GL	1	20'000	20'000.00	22'000.00
Protection, signalisation et barrières provisoires	GL	1	20'000	20'000.00	22'000.00
Exécution PI	m'	7	28'000	196'000.00	215'600.00
Exécution 2 escaliers	pce	2	90'000	180'000.00	198'000.00
Exécution paroi berlinoise (30m')	pce	1	100'000	100'000.00	110'000.00
Pompage	GL	1	15'000	15'000.00	16'500.00
Chambre de pompage, yc raccordement	GL	1	20'000	20'000.00	22'000.00
Anti-graffitis	GL	1	60'000	60'000.00	66'000.00
Aménagement des accès au PI	m2	300	150	45'000.00	49'500.00
Nouvel escalier pour accès à route communale	pce	1	20'000	20'000.00	22'000.00
Déviation de conduites	GL	1	60'000	60'000.00	66'000.00
Eclairage	GL	1	50'000	50'000.00	55'000.00
Sécurité CFF	GL	1	30'000	30'000.00	33'000.00
Total					897'600.00
Honoraires + Frais divers 18%					161'568.00
TOTAL Passage inférieur avec escaliers					1'059'168.00

Chemin d'accès (OUEST) long. = 550m						
Démolition, démontage	GL	1	20'000	20'000.00	22'000.00	
Protection, signalisation et barrières provisoires	GL	1	20'000	20'000.00	22'000.00	
Passerelle	m'	27	12'000	324'000.00	356'400.00	
Culées, mur de soutènement h=4.00m	m'	25	5'000	125'000.00	137'500.00	
Exécution nouveau chemin piéton	m2	1'650	150	247'500.00	272'250.00	
Conduites à câbles	m'	550	100	55'000.00	60'500.00	
Aménagement des accès	m2	250	150	37'500.00	41'250.00	
Candélabres e=15m	pce	38	3'000	114'000.00	125'400.00	
Nouvelle clôture treillis	m'	550	120	66'000.00	72'600.00	
Total						1'109'900.00
Honoraires + Frais divers 18%						199'782.00
TOTAL Chemin d'accès (OUEST)						1'309'682.00
TOTAL GLOBAL						2'997'555.00